

Migrations externes

+9 870 pers.

En Wallonie, les flux migratoires avec l'étranger ont permis à la population d'y accueillir 9 870 personnes en plus sur son territoire en 2016, soit +2,7 migrants pour 1 000 habitants

Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants



Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques ; Calculs : IWEPS

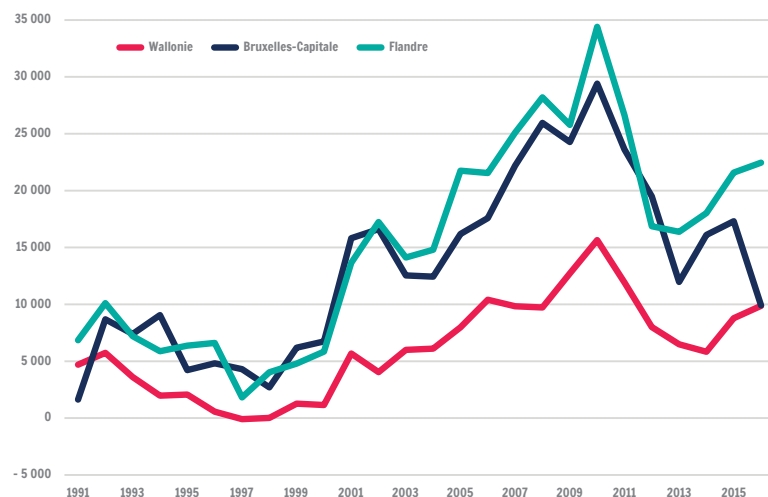
Durant les années 2011 à 2014, le nombre de personnes arrivant de l'étranger, ou l'immigration extérieure, a baissé alors qu'inversement les départs de personnes vers l'étranger, ou l'émigration extérieure, étaient en croissance. Depuis 2015, la tendance s'inverse. Les émigrations sont en retrait par rapport à 2014 et les immigrations poursuivent la hausse déjà observée en 2014. En 2016, le solde migratoire extérieur de la Wallonie représentait 9 870 personnes.

En 2000, les autorités ont mis en place un processus de régularisation des « sans papiers ». Ces derniers entrant en compte dans le nombre d'immigrations, ceci alimentait le nombre d'immigrants dans les années suivantes. Cependant, depuis 2000, l'immigration s'est amplifiée. En 2009, elle atteignait un sommet, pour la Wallonie, de 43 993 entrées contre 31 271 sorties selon la méthode statistique appliquée (voir Définitions et sources de cette fiche). En 2016, l'immigration représentait 40 796 entrées.

Le mouvement de hausse des immigrations internationales depuis 2000 en Wallonie a été poussé notamment par une forte hausse de l'immigration en provenance de la France. Le nombre de ressortissants français résidant en Wallonie a enregistré une hausse de 40,8 % en 15 ans, atteignant 79 293 habitants en 2016. Par ailleurs, des flux plus importants en provenance des nouveaux pays de l'Union européenne comme la Roumanie se sont développés ces dernières années. Hors UE, le nombre de réfugiés politiques peut être estimé dans les statistiques par les changements de registre qui comptabilisent essentiellement les dossiers de candidats qui aboutissent au statut de réfugié. Ceux-ci représentaient 6 837 personnes en 2016, suite à l'arrivée importante de demandeurs d'asile en Europe depuis 2015, chiffre néanmoins comparable aux 6 080 changements de registre déjà observés en 2010 en Wallonie.

Migrations externes

Solde des migrations externes dans les régions (1991-2016)



Suite à une immigration internationale plus nombreuse à destination surtout de Bruxelles, mais également ces dernières années, de la Flandre, la différence entre les soldes migratoires extérieurs de la Wallonie et de la Belgique s'est accrue entre 2000 et 2010. Depuis 2011, toutefois, ces soldes migratoires s'étaient inscrits dans un mouvement tendanciel à la baisse suite notamment à des modifications dans la législation sur le regroupement familial, mais également par une reprise des émigrations qui avaient fortement fléchi en 2010. En 2016, les soldes étaient en hausse en Flandre et en Wallonie sans toutefois rejoindre les niveaux de 2010. A Bruxelles, en 2016 par contre, ce solde accusait un net recul suite surtout à une hausse des émigrations.

Sources : SPF-Economie - Direction générale Statistiques ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits (personnes qui ont été rayées alors qu'elles étaient encore présentes sur le territoire belge) et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire externe d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations externes et d'émigrations externes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par le SPF-Economie / Direction générale Statistiques. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

SPF-Economie / Direction générale Statistiques : <http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/mouvement/>

CHARLIER J., DEBUISSON M., DUPREZ J.-P., REGINSTER I. (2016), Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014), Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21)

<http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21>

Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2018